

Le 26 septembre 2013

Me Éric Fraser
Avocat

Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télééc. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

Maître Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

OBJET : Demande d'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne et de la grille d'analyse en vue de l'acquisition d'un service d'intégration éolienne.
Dossier Régie: R-3848-2013
Notre dossier : R048020 FE

Chère consœur,

Le Distributeur avise la Régie et les intervenants qu'il lui sera malheureusement impossible de déposer dès demain les réponses aux quelque 500 demandes de renseignements qu'il a reçues le 13 septembre, et ce, malgré tous les efforts consentis pour respecter cet échéancier. Le nombre important de questions, la nécessité de procéder à la traduction de plusieurs d'entre elles, le caractère technique du sujet, de même que l'implication du Transporteur et d'un expert rendent la tâche impossible.

Le Distributeur devrait cependant être en mesure de déposer ses réponses le mercredi 2 octobre.

Par contre, suivant la pratique habituelle, les intervenants devraient se voir accorder un délai supplémentaire pour déposer leur preuve. Or, l'échéancier initial ne prévoyait que quatre jours ouvrables entre le dépôt de la preuve des intervenants et l'audience publique. Il s'agit là d'un délai de préparation minimum dans le contexte du présent dossier, voire presque insuffisant à la lumière de son évolution. De surcroît, il est probable que le Distributeur doive faire traduire la preuve des intervenants, selon les sujets abordés, au bénéfice de son expert, comme cela été fait pour l'expert d'EBM. Cet exercice requerra plusieurs jours, selon la disponibilité des traducteurs. Par égards, le Distributeur tient à porter dès à présent ce fait à l'attention de la Régie et des intervenants.

De plus, considérant l'ampleur prise par ce dossier, et selon la teneur des preuves qui seront déposées par les intervenants, le Distributeur demande respectueusement, par souci d'équité procédurale, d'avoir l'opportunité de procéder lui-même à une demande de renseignements, au besoin. L'échéancier initial ne le prévoyait pas.

Enfin, le Distributeur souligne que plusieurs dossiers réglementaires importants sont présentement en cours, en sus du présent dossier, notamment celui relatif à la révision du taux de rendement (R-3842-2013), de même que les dossiers tarifaires du Distributeur (R-3854-2013) et du Transporteur (R-3823-2012), sans compter le *Plan d'approvisionnement 2014-2023*, dont le dépôt est prévu avant le 1^{er} novembre. Le Distributeur souligne que la plupart des intervenants au présent dossier participent activement à tous ces dossiers majeurs.

Dans cet ordre d'idées, le Distributeur porte à l'attention de la Régie que la période prévue pour les réponses aux demandes de renseignements dans le dossier R-3854-2013 est prévue du 3 au 24 octobre. Or, il s'agit là d'un exercice d'une intensité appréciable qui accaparera, entre autres, les mêmes ressources que celles impliquées dans le présent dossier.

Pour toutes ces raisons, le Distributeur demande respectueusement que l'audience publique prévue du 21 au 23 octobre soit remise à une date ultérieure. Ceci lui accorderait, ainsi qu'aux intervenants, un délai adéquat pour s'y préparer et permettrait de soulager quelque peu un calendrier réglementaire particulièrement chargé. La portion écrite du dossier pourrait être complétée d'ici le début du mois de novembre. Le Distributeur propose de procéder à l'audience dans la semaine du 11 novembre. Subsidièrement, l'audience pourrait être reportée au mois de janvier 2014, selon les disponibilités de la Régie, des intervenants et du Distributeur.

Le Distributeur souligne qu'il est conscient que sa demande peut perturber le calendrier réglementaire de la Régie et tient à s'en excuser. Il soumet cependant que peu de préjudices découleraient du fait de retarder de quelques semaines le présent dossier.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Éric Fraser*

Éric Fraser
/amg